

A.G.R.O. SA
Société Anonyme
Capital social : 300.000,00 euros
Siège social : Centre d'affaires Dillon Valmenière
Eurydice – Bât D
97200 FORT-DE-FRANCE
388 469 207 R.C.S. FORT DE FRANCE

PROCES-VERBAL

**DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six et le quinze avril à neuf heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés (et les formulaires de vote par correspondance).

Monsieur Raphael RAYMOND, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Madame Muriel PALANDRI préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Christophe PALANDRI et Madame Anne PALANDRI JOST, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry PANSOLIN est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4996 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés (ainsi que les formulaires de vote par correspondance) ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de modifier la date de l'exercice social.

En conséquence, l'exercice social en cours ouvert le 01 septembre 2025, qui devait se clôturer le 31-08-2026 sera exceptionnellement clos le 30 juin 2026.

A compter de cet exercice, la date de clôture de chaque exercice social est fixée au 30 juin de chaque année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts relatif à la durée de l'exercice qui sera désormais comme suit :

« ARTICLE 20 – EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er juillet et finit le 30 juin. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente



Le Secrétaire



Les Scrutateurs